



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

séismes

Question écrite n° 60294

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les risques de tsunamis en France. Le risque de tsunamis n'est pas négligeable dans notre pays, notamment le long des côtes méditerranéennes et dans les Antilles. L'urbanisation en bord de plage amplifie la vulnérabilité des personnes face aux risques de raz-de-marée. Or il n'existe aucun réseau d'information et d'alerte. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'informer les populations et de les protéger au maximum contre d'éventuels tsunamis.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux mesures à mettre en oeuvre en matière de surveillance et d'alerte face aux catastrophes naturelles. Elle est très sensibilisée aux conséquences dramatiques que provoqueraient aux Antilles un séisme et un raz de marée analogues à ceux qui ont ravagé plusieurs pays riverains de l'océan Indien le 26 décembre dernier. Cette catastrophe que chacun garde très présente dans sa mémoire appelle, en effet, une vigilance accrue et un effort sans relâche afin de prévenir les conséquences désastreuses de tels événements dans d'autres régions du globe. Depuis le 26 décembre dernier, la communauté internationale a largement progressé sur cette question et la conférence de Kobé relative à la prévention des catastrophes naturelles qui s'est tenue du 18 au 22 janvier a permis de souligner toute l'importance qui devait être accordée à des phénomènes certes d'occurrence faible mais redoutables quant à leurs effets. A cette occasion, le ministre de l'écologie et du développement durable a indiqué l'engagement de la France dans les initiatives qui seront prises sous l'égide de l'UNESCO et de la commission océanographique intergouvernementale en vue de développer des dispositifs de surveillance et d'alerte plus efficaces qui, au-delà des séismes et des raz de marée, devraient traiter de l'ensemble des risques. Le ministre a également souligné que la région caribéenne comme le bassin méditerranéen devaient être pris en considération du fait de leur vulnérabilité spécifique. La conférence tenue à Paris au début du mois de mars à l'initiative de l'UNESCO a permis des premiers résultats tant sur les mesures à conduire sur l'océan Indien que sur les perspectives à ouvrir sur les autres bassins concernés. À cet égard, la commission océanographique intergouvernementale prévoit d'ores et déjà une réflexion sur les systèmes d'alerte dans les Caraïbes et l'Union européenne, lors du conseil de l'environnement du 9 mars dernier, a décidé du lancement d'un plan de prévention et d'alerte au tsunami aux Antilles, en Méditerranée et, naturellement, dans l'océan Indien. Il convient, par ailleurs, de rappeler l'annonce en conseil des ministres du 8 décembre dernier, donc avant le raz de marée de l'océan Indien, d'un plan national de prévention du risque sismique car c'est ce phénomène qui est à redouter en premier lieu et qui, au-delà d'une certaine intensité, provoque le raz de marée. Le comité interministériel de la mer qui se réunira prochainement précisera certaines dispositions allant dans le sens que nous souhaitons tous d'une meilleure protection de nos concitoyens. Ainsi le Gouvernement confirme son engagement dans la démarche collective induite par les événements de l'océan Indien sur cette question d'autant plus délicate à traiter que les séismes demeurent à ce jour imprédictibles. Aussi, les domaines de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation demeurent largement les premiers

remparts devant ces phénomènes. C'est ensemble, État et collectivités, que nous pourrons les construire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60294

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2613

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7103